



PRÉFÈTE DU PAS DE CALAIS

La Préfète

ARRAS, le 18/05/16

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Maires du Département

*(En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets)*

**OBJET** : Pavoisement des édifices publics le **vendredi 27 mai 2016**.

La loi n°2013-642 du 19 juillet 2013 a institué le 27 mai de chaque année, « journée nationale de la Résistance ».

Cette date commémore en effet la première réunion du Conseil national de la Résistance en 1943.

Comme le prévoit la loi, cette journée a avant tout une vocation civique et doit inciter les équipes pédagogiques à faire réfléchir leurs élèves sur la notion d'engagement et les valeurs de la Résistance.

Conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs françaises toute la journée du **vendredi 27 mai 2016** à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance.

Fabienne BUCCIO